



PLR
Les Libéraux-Radicaux



demain
confignon



avec le soutien de
anpva | ASBEC



Conférence de presse du 10 février 2026

Dossier de presse du comité référendaire

NON au PLQ Cherpines



Comité référendaire

Associations et partis signataires

Cherpines Autrement, <https://cherpines-autrement.ch/referendum-non-aux-cherpines/>

Sauvegarde de Confignon et environs ASC, <https://asconfignon.ch>

Sauvegarde Genève, <https://enjeux.sauvegarde-geneve.ch>

Nature et Patrimoine du Val d'Aire ANPVA, <https://anpva.org>

Qualité de vie à Bernex – Confignon ASBEC, <https://www.asbec.info>

Demain Confignon, <https://demainconfignon.ch>

Les Libéraux-Radicaux Confignon PLR, <https://www.associations-plrge.ch/les-associations/confignon>

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Table des matières

Contexte historique 1971-2026.....	3
Introduction	5
Les cinq thématiques essentielles	6
Risques financiers – Les Libéraux-Radicaux de Confignon	7
Densification excessive – Demain Confignon	9
Impacts environnementaux – ASC et Sauvegarde Genève.....	11
Mobilité : risque d’asphyxie – ASBEC et ASC	16
Logement – ASBEC et ANPVA.....	19
En raccourci – fiche synthétique en 10 points	22
Contacts.....	23

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Contexte historique 1971-2026

Parallèle entre le projet de l'autoroute et celui des Cherpines D'une opposition totale aux propositions et à la négociation

Nos associations sont souvent présentées comme « d'éternelles insatisfaites qui disent NON à tout ». Cette image est profondément inexacte. Nous sommes avant tout des forces de proposition. Mais il arrive que dire NON soit salutaire, voire nécessaire : c'est parfois une condition pour faire progresser la concertation, le dialogue et, in fine, la qualité des projets.

Illustrons cela à travers deux expériences vécues à Confignon, mises en parallèle tant leurs similitudes sont frappantes.

D'un côté, le combat mené pendant vingt-cinq ans par l'Association pour la Sauvegarde de Confignon (ASC) créée à cette occasion et l'ASBEC, porté notamment par deux figures emblématiques, Madame Jeanne Blanchet et Monsieur Georges Holdener, contre le projet d'autoroute de contournement.

De l'autre, l'opposition portée par les associations depuis près de quinze ans au projet des Cherpines tel qu'il est aujourd'hui envisagé, rejoignant en cela la position des habitants des communes limitrophes, qui avaient toutes voté contre le déclassement de ce périmètre agricole.

Dans les deux cas, il s'agit de grands projets cantonaux, présentés au nom de l'intérêt général, mais dont les impacts environnementaux, territoriaux, de mobilité et financiers sont concentrés sur une petite commune et sur un territoire particulièrement sensible : la plaine de l'Aire, la rivière de l'Aire et son vallon.

À l'époque, le projet initial de l'autoroute prévoyait une infrastructure à ciel ouvert traversant le territoire de Confignon. Il compromettait notamment la construction de l'école primaire et entraînait des atteintes majeures au paysage, à la césure verte Rhône-Aire, à la rivière de l'Aire et à son vallon, ainsi qu'à la santé des habitants.

De manière comparable, le projet des Cherpines prévoit aujourd'hui un quartier à très forte densité, implanté à proximité immédiate de l'Aire. Il soulève des préoccupations analogues en matière de préservation environnementale, de mobilité, de qualité de vie et de cohérence territoriale, auxquelles s'ajoute la question d'un financement encore non garanti.

Au-delà de la nature des projets, la comparaison est particulièrement pertinente au regard du déroulement des processus politiques et démocratiques : référendums successifs et changement de Conseiller d'État.

Dans le dossier de l'autoroute, deux référendums ont eu lieu. Surtout, à un moment clé, l'arrivée d'un nouveau Conseiller d'État a profondément modifié la dynamique du dossier.

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Son entrée en fonction, marquée par une ouverture au dialogue à un moment stratégique, a permis d'ouvrir un espace de négociation déterminant, conduisant à une transformation majeure du projet.

Dans le cas de l'autoroute, cela s'est traduit par le passage d'une infrastructure à ciel ouvert à une autoroute en tunnel, dont les effets bénéfiques pour les habitants ne sont aujourd'hui plus contestés.

Dans le dossier des Cherpines, l'arrivée, là aussi, d'un nouveau Conseiller d'État pourrait permettre une amélioration significative du projet, non dans ses objectifs fondamentaux, mais dans son degré de densité, son insertion territoriale, son financement, ainsi que sa relation au vallon de l'Aire et aux enjeux de mobilité.

Les autorités actuelles accepteront-elles, comme par le passé, de considérer le référendum non comme un obstacle, mais comme une invitation à repenser le projet afin de concilier l'intérêt général cantonal et la protection durable du territoire local ?

Ce parallèle rappelle qu'à Confignon, la démocratie directe et l'engagement citoyen et associatif ont permis — et pourraient encore permettre — de réorienter des projets majeurs.

Dire NON est, plus souvent qu'on ne le pense, **positif**.

Margareth Robert-Tissot

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Introduction

Le comité référendaire présente, dans le présent dossier, les enjeux de la votation du 8 mars 2026, portant sur le référendum contre le préavis favorable du Conseil municipal relatif au Plan localisé de quartier d'ensemble des Cherpines (PLQ d'ensemble 30'087).

Ce préavis a été adopté le 15 avril 2025 par 9 voix contre 8 et une abstention, son acceptation étant assortie de 19 conditions et sous-conditions.

La population confignonnaise a réservé un accueil très favorable à ce référendum. Plus de 700 signatures ont en effet été déposées en juin 2025, alors que 341 signatures seulement étaient requises.

Le comité référendaire réunit cinq associations et deux partis politiques. Ensemble, ces sept entités reflètent la diversité des sensibilités politiques de la commune, tout en respectant l'identité propre de chacune.

Lors de la conférence de presse du 10 février 2026, les représentants suivants étaient présents :

- Mme Margareth Robert-Tissot et Mme Astrid Sonnevile-Dings, pour **l'Association pour la Sauvegarde de Confignon (ASC)** ;
- M. Jean Hertzschuch, pour **Sauvegarde Genève et Cherpines autrement** ;
- Mme Béatrice Bengtsson, pour **l'Association Nature Patrimoine du Vallon de l'Aire (ANPVA)** ;
- M. Alain Rouiller, pour **l'Association Qualité de vie à Bernex–Confignon (ASBEC)** ;
- M. Martin Barcellini, pour **Demain Confignon (DC)** ;
- M. Xavier Francey, pour **Les Libéraux-radicaux de Confignon (PLR Confignon)**.

À travers cette mobilisation, le comité référendaire entend ouvrir un véritable débat sur la manière de concevoir le développement de ce secteur stratégique de la commune de Confignon. Il s'agit de défendre une approche plus équilibrée, mieux réfléchie, et respectueuse de l'environnement, du cadre de vie et des ressources publiques.

Par ce référendum, le comité vise à permettre aux autorités communales et aux référendaires de renégocier avec le Canton et les autres parties prenantes des conditions plus favorables à la commune de Confignon. Il s'agira également d'obtenir des garanties sur 15 conditions et quelques sous-conditions votées par le Conseil municipal.

Dr. Bertrand Jacot Des Combes, porte-parole du comité référendaire
Tél. 079 203 37 82

Dossier de presse du comité référendaire
NON au PLQ Cherpines

Les cinq thématiques essentielles :

- **LES RISQUES FINANCIERS POUR LA COMMUNE** (p.7)
- **LA DENSIFICATION EXCESSIVE** (p.9)
- **LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX** (p.11)
- **LA MOBILITÉ** (p.16)
- **LE LOGEMENT** (p.19)

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Risques financiers – Les Libéraux-Radicaux de Confignon

Coûts totaux et répartition de la charge financière

L'estimation à ce jour des coûts des infrastructures publiques obligatoires liées au projet des Cherpines dépasse 200 millions de francs. Environ la moitié de ce montant serait à la charge de la commune de Confignon, soit un peu plus de 100 millions de francs.

Or, celle-ci ne dispose pas de la capacité financière nécessaire pour assumer de tels investissements, même en recourant à un endettement massif porté au maximum de sa capacité.

Subvention exceptionnelle du canton et augmentation du centime additionnel

Un mois avant le vote du préavis communal du 15 avril 2025, le conseiller d'État alors en charge du Département du territoire a annoncé son intention de déposer un projet de loi visant à octroyer à la commune de Confignon une subvention cantonale exceptionnelle de 60 millions de francs afin de permettre le financement de l'école au sein du quartier des Cherpines. Cette subvention serait conditionnée à une augmentation de 2 centimes de l'impôt communal.

À cet égard, il convient de relever que le centime additionnel communal s'élève actuellement à 46 centimes, ce qui place Confignon dans le tiers le plus élevé des communes du canton. Il devrait ainsi être porté à 48 centimes pour permettre l'octroi de la subvention annoncée. À ce jour, aucun projet de loi pour cette subvention n'a toutefois été soumis au Grand Conseil.

Reste à charge pour la commune de Confignon : entrave à tout investissement futur

Même dans l'hypothèse où une telle subvention serait finalement accordée — hypothèse aujourd'hui peu plausible au vu de la situation financière du canton — il subsisterait environ 40 millions de francs à la charge de la commune.

Ce montant correspond, selon les estimations disponibles, à la capacité d'endettement maximale de Confignon. Ces chiffres ne tiennent en outre pas compte d'éventuels dépassements de coûts, pourtant fréquents dans des projets d'une telle ampleur et s'étalant sur de nombreuses années.

Dans le scénario le plus favorable, la commune se trouverait durablement privée de toute marge de manœuvre financière, tant pour de nouveaux investissements que pour le maintien ou le développement des prestations à destination de la population.

Par ailleurs, la fondation communale du logement ne dispose pas, en l'absence de financements complémentaires, des moyens financiers nécessaires pour acquérir des logements aux Cherpines et garantir ainsi qu'une part soit réservée aux habitants actuels de Confignon.

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

À ce jour, aucune estimation des coûts d'exploitation futurs de ces infrastructures publiques n'a par ailleurs été portée à la connaissance de la population.

La plupart des subventions destinées à réduire le reste à charge à 100 millions de francs ne seront octroyées qu'au terme de la réalisation des infrastructures publiques, laissant ouverte la question du financement dans l'intervalle.

Aucune garantie n'est fournie à ce jour en cas de dépassement des estimations du coûts des infrastructures dont les dépassements sont notoires pour des projets d'une telle envergure.

Contribution de Confignon au développement de logement du canton

Il convient également de relever que Confignon contribue et a déjà contribué de manière significative à l'effort cantonal de création de logements, tant par la mobilisation de son territoire que par la participation financière directe de ses habitants.

Rappelons ici la construction du quartier de Cressy, qui a permis la réalisation d'environ 1'000 logements et a engendré une dette de 24 millions laquelle n'a pas encore été résorbée. La dette de la commune s'élevait encore à 12 millions de francs fin 2024.

De plus, un autre projet est en cours à Confignon, à savoir le PLQ du Vuillonex, qui prévoit la construction d'environ 180 logements avant la réalisation de ceux du PLQ des Cherpines.

Conclusion

Dans ces conditions, le comité référendaire considère qu'en l'absence d'un financement garanti — et neutre pour les finances communales — le PLQ des Cherpines doit être refusé.

A ce jour, le PLQ des Cherpines répond à des besoins cantonaux de réalisation de logements et non ceux des habitants actuels de Confignon.

Les autorités communales ont fourni un travail important de négociation avec les autorités cantonales. Toutefois, force est de constater qu'il demeure encore des lacunes notamment liées au financement du PLQ.

Un refus dans les urnes le 8 mars permettra à nos autorités communales de disposer d'un levier politique et citoyen complémentaire. Nous sommes bien conscients qu'il ne s'agira pas de reprendre le projet à zéro, mais de l'affiner et apporter des améliorations permettant d'éviter que ce projet répondant à des besoins cantonaux ne repose sur les habitants de la commune de Confignon notamment en termes de financement.

Olivier Jacot Des Combes et Xavier Francey

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Densification excessive – Demain Confignon

Le futur quartier des Cherpines, tel que prévu à ce jour, a un indice de densité (ID) moyen de 2,5 soit un des indices de densité les plus élevés du canton à l'instar du centre-ville et ceci en remplacement de terres agricoles, en zone suburbaine et en continuité avec le poumon de verdure de la plaine de l'Aire, de l'Aire renaturé et de la césure verte.

Cet indice de densité concerne les zones à bâtir de logements et activités, alors que l'indice d'utilisation du sol (IUS), inclut aussi la surface occupée par le tram, la voirie, les espaces verts, l'école, la crèche et le grand centre sportif et culturel. En raison des surfaces dédiées aux équipements publics, l'IUS du périmètre Cherpines déjà fort de 1.2, masque une densité excessive de 2.5 des îlots de logements.

➤ Densité 48% supérieure au vote du peuple en 2011

L'écoquartier promis pour la votation de 2011



Le PLQ proposé en 2025



Voici quelques exemples sur la base de l'ID : au centre-ville, le square du Mont-Blanc est à 2.8, Montchoisy aux Eaux-Vives est à 2.0. En zone péri-urbaine, les Vergers sont à 1.5 et St Mathieu à 1.9. Ce quartier est déjà reconnu comme très dense par ses habitants, alors que les Cherpines auront environ 7 fois la taille du quartier actuel de St-Mathieu Est (note : des immeubles devant encore être construits) et 2-3 étages supplémentaires en moyenne. Il est à craindre que ce quartier devienne « suffoquant » dans un canton où le réchauffement climatique observé est déjà de +3 degrés et atteindra +5 degrés vers 2050-2060.

En 2011, lors du référendum sur le déclassement de la zone agricole des Cherpines, 56 % de l'électorat genevois — notamment en Ville de Genève, à Vernier et dans les communes de l'est du canton — s'est prononcé pour le projet. Celui-ci a toutefois été refusé par l'ensemble des communes directement concernées par le périmètre, soit Confignon, Plan-les-Ouates, Bernex et Onex, ainsi que par la totalité des communes de l'ouest des Cherpines, à l'exception de Chancy et Bardonnex, avec des taux d'acceptation atteignant jusqu'à 60. Une fois de plus, on a l'impression que les communes riches du Sud-Est se déchargent de leurs obligations sur des communes plus pauvres.

Depuis la votation de 2011, le projet des Cherpines a profondément évolué. Le nombre de logements est passé de 2'500 à 3'700, soit une augmentation de 48 %. Le quartier est ainsi devenu l'équivalent d'une ville de près de 10'000 habitants.

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Cette évolution contredit les informations du Conseil d'État figurant dans les brochures de vote de 2011, qui évoquaient une densité modérée lors du déclassement. En termes de population, le projet est passé d'environ 6'250 à 9'250 habitants, soit plus de 33 % d'augmentation. Le respect de la volonté populaire et des engagements pris devant les urnes est une condition essentielle de la confiance envers les autorités.

Il convient de souligner également la disparité entre le quartier du Rolliet sur Plan-les-Ouates et les Cherpines à 85% sur Confignon. La commune de Plan-les-Ouates a réussi à limiter l'augmentation du nombre de logements à 10% (de 900 à 1000), alors que Confignon a accepté une augmentation de 600 logements pour le PLQ Cherpines.

Entre le référendum de 2011 et le PDQ de 2013, le nombre total de logements (Rolliet et Cherpines) augmente de 20%. Depuis, le nombre de logements a encore augmenté passant de 900 à 1000 logements pour le Rolliet (+11%) mais de 2100 à 2700 pour Confignon (+29%).

Tableau avec IUS et ID

Année	phase du projet	Nombres de logements et habitants du grand projet Cherpines						Indice de densité			
		Nombre logements par quartier			Nombre d'habitants par quartier			IUS		ID	
		Rolliet	Cherpines	Total	Rolliet	Cherpines	Total	Rolliet	Cherpines	Rolliet	Cherpines
2011	Referendum Modification Zone AG->ZD3	2'500		2500		6250					
2013	Grand Conseil Plan Directeur Quartier (PDQ)	900	2100	3000	2250	5250	7500	1	1	0.8-1.9	0.8-1.9
2024	PLQ Cherpines (Enquête Publique)	1000	2700	3700	2500	6750	9250	1.15	1.2	1.5	2.3-2.9
Taille moyenne des logements 100 m2		2.5 habitants par logement			Source: PLQ Cherpines						

Résultat final : un ID de 1,5 au Rolliet contre une moyenne de 2,45 aux Cherpines, avec des pics atteignant 2,9.

Selon l'ancien conseiller d'État, des dérogations à l'IUS sont possibles lorsque les PLQ intègrent une part importante d'équipements publics, ce qui est précisément le cas aux Cherpines. Une réduction de l'IUS à 1,1 serait envisageable. Elle permettrait de diminuer la densité d'environ 300 logements. Cela démontre clairement que les autorités communales peuvent renégocier une densité plus respectueuse de la qualité de vie des habitants.

Pour Confignon, cela signifie une augmentation de sa population de 4'600 à 10'400 habitants. L'âme et la qualité de vie de la commune survivront-elles à ce choc démographique ? De plus, victime de cette surdensification à tout prix, les futurs habitants vivront sans cycle d'orientation, avec une école primaire sous-dimensionnée, sans lieu de cultes, sans cimetière, sans salle communale et sans local administratif de proximité.

Au-delà des chiffres, il est important de se focaliser sur les conséquences de la construction de ce quartier très dense qui affecteront la qualité de vie de la commune et des environs. On le constate, les enjeux de cette densité sont multiples en raison des différents impacts sur la qualité des logements, sur l'environnement, sur la mobilité et finalement sur l'endettement de la commune liée à l'importance des infrastructures nécessaires et mal pensées.

Martin Barcellini et Astrid Sonnevile-Dings

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Impacts environnementaux – ASC et Sauvegarde Genève

Pertes de biodiversité

Le projet de PLQ des Cherpines entraînerait une artificialisation massive de ces milieux. La destruction directe d'habitats naturels, la fragmentation des espaces encore fonctionnels et la proximité immédiate de nouvelles constructions compromettraient durablement les conditions nécessaires à la reproduction et à la survie de nombreuses espèces. Une fois détruits, ces milieux ne peuvent pas être reconstitués à court ou moyen terme.

Les mesures dites de compensation écologique ne permettent pas de remplacer des écosystèmes complexes et anciens. La création de nouveaux biotopes ou la plantation d'arbres ne compense pas la perte de milieux naturels matures, structurés sur plusieurs décennies. Les continuités écologiques rompues, notamment le long du vallon de l'Aire, affaibliraient l'ensemble du réseau biologique régional.

Nous rappelons que l'Aire est un écosystème fragile – qui a déjà subi plusieurs pollutions détruisant des centaines de poissons. Avec les travaux qui dureront plus d'une décennie, les craintes de nouvelles pollutions sont fondées et prévisibles.

Enfin, l'augmentation attendue des nuisances humaines, éclairage nocturne, bruit, fréquentation accrue, circulation, accentuerait la pression sur la faune déjà fragilisée. Ces perturbations réduisent fortement le succès reproductif des espèces sensibles et favorisent l'appauvrissement progressif de la biodiversité locale, en contradiction avec les objectifs cantonaux et fédéraux de protection de la nature.



Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

La renaturation de l'Aire et son vallon

Les impacts environnementaux liés au projet des Cherpines sont considérables. La création d'une nouvelle ville de 10'000 habitants en bordure de la rivière de l'Aire entraînera inévitablement des répercussions sur la biodiversité (faune et flore) ainsi que sur l'écosystème de la rivière, qui dépend notamment d'un apport suffisant de lumière pour se maintenir et se développer.

Où sont les études d'impacts mises à jour concernant ce projet ? Les documents que nous avons eu entre les mains nous semblent bien trop légers eu égard à la complexité de ce projet.

Compte tenu de la densité de population en bordure de l'Aire, peut-on raisonnablement considérer que ce quartier n'aura pas d'incidences environnementales sur la rivière en l'absence de mesures de protection renforcées ?

La proximité immédiate entre le cours d'eau et les premières constructions (- de 100 mètres) entraînera nécessairement des impacts si aucune zone tampon supplémentaire n'est créée. Les « Jardins de l'Aire », principalement conçus comme une zone de détente et de loisirs, ne peuvent remplir ce rôle de protection car elle n'est pas destinée à jouer un rôle tampon.

Une image directrice de l'Aire trop souple ?

Les années COVID ont vu une croissance significative de la fréquentation des milieux naturels. Dès 2020, le cahier de doléances des associations « l'Aire, ses rives, sa plaine et son vallon » signalait déjà de nombreuses atteintes et problématiques sur ce secteur, reprises dans la motion M2678 du 3 septembre 2021, acceptée par une grande majorité des députés. Dans sa réponse du 30 octobre 2024, le Conseil d'État n'a pas donné suite aux demandes formulées, notamment de fixer dans un cadre législatif, les usages de la rivière et de ses rives comme c'est le cas pour la protection des rives et du vallon de la Versoix – régi par la loi LPRVers-L 4 19. Le périmètre et la protection de l'Aire ne seront donc pas encadrés par une loi, mais laissée à l'appréciation des usagers et des communes, ce qui en affaiblit considérablement la portée.

Des demandes légitimes pour protéger l'Aire

Nos associations avaient pourtant proposé la mise en place de deux zones tampon et une distance minimale de construction de 100 mètres depuis la rivière. Le Département du territoire n'est pas entré en matière : les constructions sont désormais prévues à une distance variant entre 30 et 70 mètres de la rivière et à 50 mètres de la zone forestière.

Le sanctuaire, demandé par l'ASC et le WWF, afin de protéger la faune et la flore sauvages du méandre de l'Aire n'a toujours pas été réalisé. Sa création aurait permis de compenser la disparition de la réserve des « Bosnailles » du WWF, détruite lors de la renaturation, et d'offrir un refuge à la biodiversité.

Il convient pourtant de rappeler que la collectivité a déjà investi entre 80 et 100 millions de francs dans la renaturation de l'Aire, un projet salué tant par le public que par les experts, et

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

récompensé par de nombreux prix, dont le Prix du paysage du Conseil de l'Europe remis le 10 juin 2021.

Mais que deviendront ces espaces avec une telle densité de population et des immeubles construits à si courte distance ?

C'est une évidence : ce quartier doit créer ses propres espaces verts et ne pas considérer l'Aire comme une extension de son périmètre urbanisé.

La qualité du sous-sol

La qualité du sous-sol constitue également une source majeure d'inquiétude car tout le quartier des Cherpines se trouve sur une zone alluviale avec des terres instables et une nappe phréatique superficielle nécessitant des mesures de stabilisation différentes que lors de constructions normales. À Lully, commune de Bernex, des problèmes géologiques imprévus ont provoqué fissures et affaissements de terrain, entraînant des retards importants et le recours à des quantités considérables de béton pour poursuivre les travaux. Ces difficultés se sont traduites par un surcoût dépassant 12 millions de francs.

Les bassins de rétention et les noues

Sur le plan de la biodiversité, la création de noues (espace planté, légèrement en creux, qui récupère les eaux pluviales), de bassins de rétention et leurs dimensions, modifieront profondément le paysage en bordure de l'Aire. Pour des raisons de sécurité, ces ouvrages devront être clôturés. De plus ces bassins qui sont situés dans la zone dite des « Jardins de l'Aire » occupent une grande surface qui empiète dans la zone des 20m de retrait à la forêt. Cette zone devrait rester la plus naturelle possible et avoir son propre développement biologique.

Le rehaussement général du sol

Le projet prévoit un remodelage complet du terrain naturel par un rehaussement d'environ un mètre sur l'ensemble du périmètre, ceci afin de réutiliser les matériaux d'excavation sur place. Une telle intervention implique la destruction quasi totale de la biodiversité existante, condamne les arbres existants et entraîne un arasement des sols.

Matériaux d'excavation

« La gestion des matériaux terreux, des matériaux d'excavation et la gestion des eaux superficielles constituent des enjeux importants compte tenu de la mauvaise qualité des sols et des limites de débit de l'Aire ». Source : Rapport explicatif du PDQ p. 183

Les volumes de matériaux excavés valorisables sont estimés comme faibles, en raison de la composition stratigraphique des couches géologiques du PLQ. Le rapport explicatif ne fixe finalement qu'un très faible objectif de 10% de réutilisation des matériaux sur place. Seule la couche du retrait würmien (dernière période glaciaire) pourrait éventuellement être valorisée,

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

à condition d'être traitée à la chaux ou au ciment, ce qui présente un risque de pollution profonde de la nappe phréatique.

Afin d'éviter cette pollution, ces terres ne pourront pas être réutilisées sur site et devront être évacuées, générant un trafic important de camions. De plus, des terres de meilleure qualité devront être acheminées sur le site des Cherpines. Selon nos estimations, il s'agit au total d'un volume d'environ 400'000 m³, l'équivalent de 40'000 camions lourds. L'impact de ces transports n'a, à ce jour, pas fait l'objet d'une étude d'impact spécifique.

Etude d'impact et nature forestière

À notre connaissance, aucune constatation rigoureuse de la nature forestière ou non forestière des terrains concernés n'a été réalisée dans le cadre de ce projet et il n'y a pas eu d'étude d'impact à ce sujet. Les limites en bordure de la rivière de l'Aire et de la forêt riveraine, nécessite pourtant un espace de transition de qualité.



Le souhait de préserver les nombreux arbres existants aux Cherpines entre à nouveau en concurrence avec des compensations promises. Or, les arbres annoncés ne deviendront matures que dans plus de 20 ans. D'ici là, le risque de nouveaux îlots de chaleur est bien réel. Les abattages d'arbres seront conséquents.

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Préserver les nombreux arbres existants aux Cherpines est une urgence, pas une option négociable. Les « compensations » promises ne remplacent pas des arbres adultes, il faudra plus de 20 ans pour qu'ils atteignent une maturité réelle. Entre-temps, les abattages seront massifs et les îlots de chaleur inévitables.

Santé : bruit et pollution

Le quartier des Cherpines, en raison de sa densité et du nombre d'habitants attendus, sera inévitablement générateur de nombreuses nuisances sonores. Celles-ci proviendront également de l'immense centre sportif et culturel de Plan-les-Ouates, qui sera construit entre deux zones d'habitation sans zone tampon protectrice. La circulation supplémentaire induite par ce projet générera des nuisances évidentes liées au bruit et à la pollution qui atteindront les habitants dans leur santé (troubles du sommeil, stress, irritabilité, etc.).

Enfin, la densité des îlots bâtis et la proximité des logements risquent fort de créer des phénomènes de résonance acoustique nuisibles au bien-être des résidents.

Pour toutes ces raisons, c'est NON au PLQ des Cherpines !

Margareth Robert-Tissot et Jean Hertzschuch

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Mobilité : risque d'asphyxie – ASBEC et ASC

Le quartier des Cherpines, tel que prévu par le PLQ d'ensemble, entraînera une arrivée massive de logements et d'emplois. À terme, environ 11 000 véhicules supplémentaires générés par le quartier viendront s'ajouter à un pôle d'emplois d'environ 35 000 postes, dont 82 % des déplacements s'effectuent en voiture, soit 75 % depuis la France voisine et 7 % depuis le canton de Vaud.¹ Cette pression est appelée à s'intensifier encore avec le développement de la **ZIPLO**, de l'**Écoparc des Cherpines** et du secteur de **Perly**.

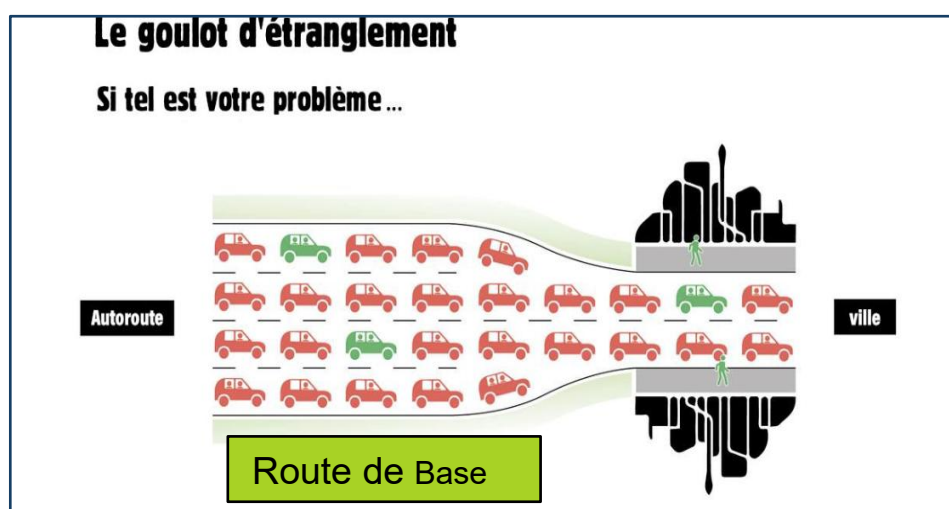
Cette croissance simultanée de l'habitat et de l'activité économique générera des **besoins en mobilité considérables**, tant pour les déplacements pendulaires que pour les déplacements internes au quartier et les liaisons intercommunales.

Or, les **infrastructures et moyens de transport actuellement prévus** ne permettent pas de répondre de manière crédible et durable à cette augmentation du trafic, qu'il s'agisse des transports publics, de la mobilité douce ou du trafic individuel motorisé. Le secteur des Cherpines se situe en outre dans un **contexte géographique fortement contraint**, enclavé entre des infrastructures majeures et des espaces naturels sensibles, ce qui limite fortement les possibilités d'absorption de flux supplémentaires.

Le projet, en l'état, fait ainsi peser un **risque élevé de saturation des axes existants déjà saturés actuellement**, de **reports de trafic sur les quartiers voisins** et de **dégradation durable de la qualité de vie**, tant pour les futurs habitants du quartier que pour ceux de la région.

La question de la mobilité constitue dès lors un **enjeu central et structurant** du PLQ des Cherpines, qui doit être traité **de manière globale, cohérente et anticipée**.

Circulation induite²



¹ Étude de circulation liée à l'installation de Caran d'Ache dans la zone d'activités de Bernex

² Dans le langage populaire on parle parfois « d'entonnoir à voitures »

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

La route de Base sera élargie à quatre voies ne tenant pas compte ni du plan climat cantonal ni d'un phénomène bien documenté - **la circulation induite³** est donc **résumé ainsi : toute nouvelle infrastructure routière importante créée... de nouveaux déplacements en voiture.**

En augmentant la capacité d'une route, on rend l'usage de cette voie plus attractive, générant un report de la circulation sur celle-ci.

Les gains espérés en fluidité sont alors de courte durée, tandis que les nuisances – bruit, pollution, insécurité – augmentent durablement.

Construire une route à quatre voies dans la plaine de l'Aire ne ferait donc pas disparaître la circulation : elle l'amplifierait.

À l'inverse, une planification par étapes, combinant transports publics performants et maîtrise du stationnement, permet de limiter cette spirale.

C'est cette approche responsable et éprouvée que défend le comité référendaire.

Quartier sans voiture, en surface

Le projet des Cherpines risque de conduire à un **quartier asphyxié par la circulation**, le bruit et la pollution, jusque sous les fenêtres des habitant·es.

Le plan actuel prévoit quinze sorties de garages souterrains totalisant plus de 3 000 places de stationnement – sans compter les espaces commerciaux qui seront disséminés au cœur du quartier ; ainsi que le centre sportif et culturel et l'écoparc.

Une solution de rechange existe pourtant : un garage souterrain mutualisé, sans nuisances en surface. En effet, ce projet permet l'accès à l'ensemble des immeubles pour les habitants et les riverains. Cette solution du quartier sans voiture en surface, reprise aux Vergers à Meyrin et dans tous les nouveaux quartiers à Genève et en Europe.

La proposition est soutenue par la commune de Confignon. Ce changement d'orientation doit être prévu dès le PLQ d'ensemble.

Quartier non durable

L'étude d'impact du PLQ des Cherpines est claire : la réalisation complète du projet conduirait à une situation de mobilité incontrôlable.

³ <https://rue-avenir.ch/actualites/quest-ce-que-la-circulation-induite/>

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Logement – ASBEC et ANPVA

En disant NON, sommes-nous contre la construction de logements ?

NON. Le futur quartier de Vuillonnex constitue une opportunité concrète pour permettre aux familles et aux enfants de rester dans la commune.

Refuser le PLQ des Cherpines, c'est aussi permettre à la commune de préserver ses moyens financiers d'investissement notamment pour le futur quartier du Vuillonnex et d'éviter un endettement important lié à un projet surdimensionné.

Dire NON au PLQ des Cherpines, ce n'est pas refuser les logements.

- C'est refuser un projet mal conçu.
- C'est soutenir des solutions crédibles et réalisables.
- C'est demander un projet revu, honnête et équilibré, conforme aux engagements pris devant les citoyens.

Loger les habitants de la commune y compris les jeunes et les aînés de Confignon : un objectif partagé

L'écoquartier de Vuillonnex

Le PLQ du futur écoquartier de Vuillonnex est à l'étude, en prolongement direct du village de Confignon, entre l'école et la route de Bernex.

La demande en logements de la population de Confignon peut être prise en compte par la réalisation de ce quartier. Le PLQ de Vuillonnex prévoit environ 180 logements, avec une mise en service annoncée à l'horizon 2031, soit avant la livraison des logements prévus dans le cadre du PLQ des Cherpines.

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

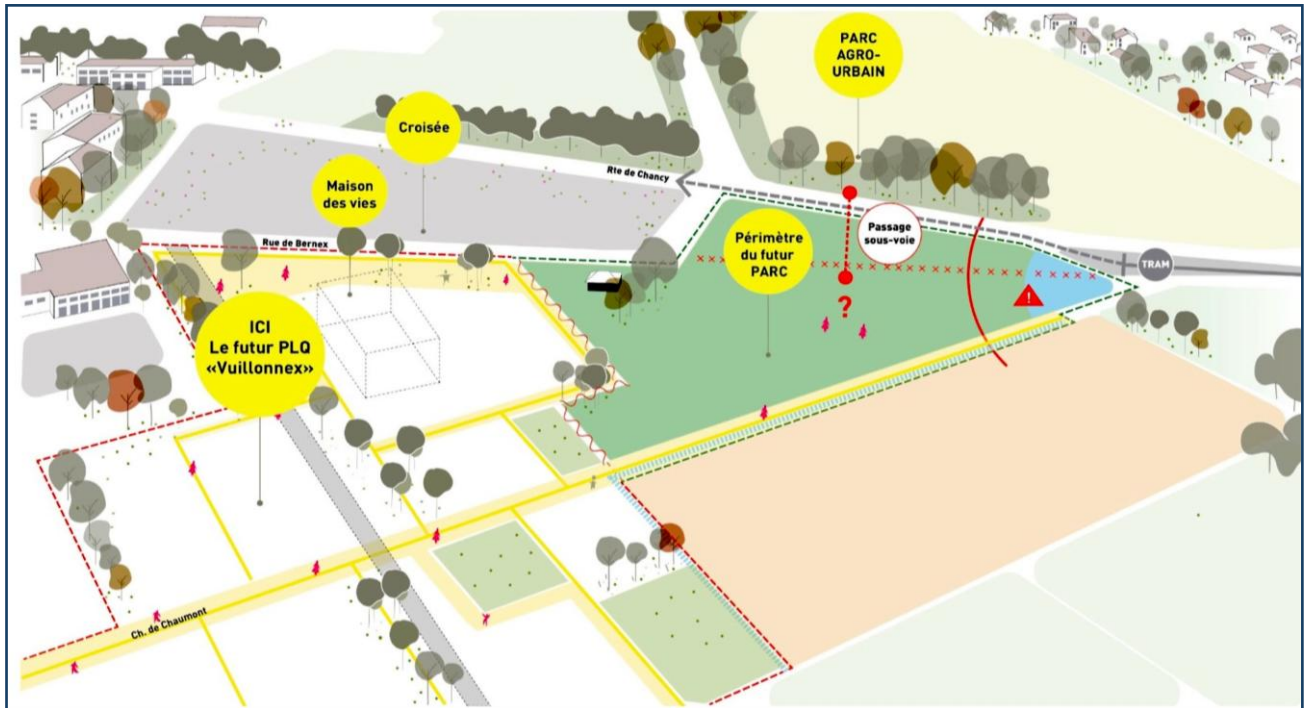


Image du futur écoquartier, avec la Maison de vie intergénérationnelle et le parc de Vuillonex en prolongement du parc agro-urbain.

Situé à trois minutes à pied de l'arrêt du tram 14 «P+R Bernex», l'écoquartier comprendra 180 logements (environ 450 habitants) incluant un équipement public communal intergénérationnel, un établissement médico-social (EMS), un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), une crèche et des locaux communaux de type associatifs et culturels⁷.

Des commerces de proximité et des activités de services liés au domaine médical seront également réalisés et ouverts à l'ensemble du quartier.

La commune et l'État maîtrisent déjà une part importante du foncier, contrairement aux Cherpines, où la commune ne possède aucun terrain.

- Il est possible de construire des logements **pour tous les habitants de la commune, y compris les jeunes et les aînés** ;
- Il est possible de le faire **rapidement** ;
- Il est important d'allouer les moyens financiers suffisants pour un quartier de qualité (et de ne pas tout épuiser pour les Cherpines) ;
- Il est possible de le faire **sans diviser la population**.

⁷ [Site de l'État de Genève](#)

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Le parc de Vuillonex – un plus pour la qualité de vie des futurs habitants

Le grand parc du Vuillonex (1 hectare environ) permettra de créer une continuité avec le parc agro-urbain de l'autre côté de la route Chancy, relié par un passage sous-voie pour la mobilité douce, en direction de Cressy (Bernex-Confignon).



Image Urbaplan/Etat de Genève 2022

Le projet des Cherpines, dont l'impact sera majeur dans tous les domaines pour la commune de Confignon, doit également bénéficier prioritairement à ses habitantes et habitants.

Le comité référendaire estime essentiel que la commune puisse maîtriser le foncier destiné au logement, afin d'en prioriser l'accès pour les habitantes et habitants de Confignon.

Dans cette perspective, il apparaît déterminant que la fondation communale du logement puisse acquérir des logements et les mettre en location au bénéfice de la population locale. Or, à ce jour, cette fondation ne dispose pas de la capacité financière nécessaire pour procéder à de telles acquisitions sans un financement supplémentaire de la commune. Pour rappel, la fondation du logement n'arrive déjà pas à trouver des solutions financières pour rénover l'immeuble sis au 7-9 chemin des Hutins ayant fait l'objet d'une votation communale gagnée en mars 2023.

Comme exposé dans la thématique relative aux risques financiers, même dans l'hypothèse la plus favorable — soit l'octroi d'une subvention cantonale exceptionnelle — la commune serait amenée à s'endetter au maximum de sa capacité financière. Une telle situation ne lui permettrait pas de refinancer sa fondation afin qu'elle puisse acquérir des logements.

Cette situation est inacceptable pour le comité référendaire.

Alain Rouiller et Béatrice Bengtsson

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

En raccourci – fiche synthétique en 10 points

Votation référendaire du 8 mars 2026

PLQ d'ensemble des Cherpines, Confignon

1. **Objet du vote**
Référendum contre le préavis communal au PLQ des Cherpines assorti de 19 conditions et sous-conditions.
2. **Soutien citoyen**
Plus de 700 signatures déposées, alors que 341 suffisaient.
3. **Qui porte le NON**
5 associations et 2 partis politiques, représentant un large spectre local.
4. **Enjeu central**
Dire NON pour obtenir un projet revu et renégocié.
5. **Risque financier majeur**
Plus de 200 millions CHF d'infrastructures, dont environ 100 millions à charge de Confignon, sans garanties de financement.
6. **Endettement communal**
Capacité financière insuffisante, risque de bloquer durablement les investissements communaux.
7. **Densité excessive**
Indice moyen des logements à 2,5, comparable au centre-ville, avec une hausse de logements de +48 % depuis 2011.
8. **Engagements non respectés**
La densité promise comme modérée lors de la votation de 2011 ne l'est plus.
9. **Impacts environnementaux**
Artificialisation massive, atteintes à la biodiversité, proximité critique avec la rivière de l'Aire, compensations jugées insuffisantes.
10. **Logement**
Les Confignonnois, qui supportent les coûts du projet des Cherpines tant en termes financiers, tant qu'environnementaux et sociaux, doivent pouvoir bénéficier en priorité de logements aux Cherpines. À cette fin, il est indispensable de donner à la Fondation du logement de Confignon les moyens d'en acquérir une part.

Dossier de presse du comité référendaire NON au PLQ Cherpines

Contacts

Association pour la sauvegarde de Confignon (ASC) :

Margareth Robert-Tissot, présidente, Astrid Sonnevile-Dings, vice-présidente
Tél. 079 691 70 45

Sauvegarde Genève :

Jean Hertzschuch, président
Tél. 079 624 77 73

Association Nature Patrimoine du Vallon de l'Aire (ANPVA) :

Béatrice Bengtsson, coprésidente
079 223 81 83

Cherpines autrement :

Jean Hertzschuch, président, Margareth Robert-Tissot, vice-présidente
Tél. 079 624 77 73

Association Qualité de Vie à Bernex-Confignon (ASBEC) :

Alain Rouiller, président, Eric Baier, vice-président
079 512 28 66

Demain Confignon :

Martin Barcellini, président, Christian Rupp, membre
079 353 87 36

Les Libéraux-radicaux de Confignon (PLR) :

Olivier Jacot Des Combes, président, Xavier Francey, vice-président
079 488 22 41

Dr. Bertrand Jacot Des Combes, porte-parole du comité référendaire
079 203 37 82

Dossier de presse du comité référendaire
NON au PLQ Cherpines

NON au PLQ Cherpines

Votation communale du 8 mars 2026

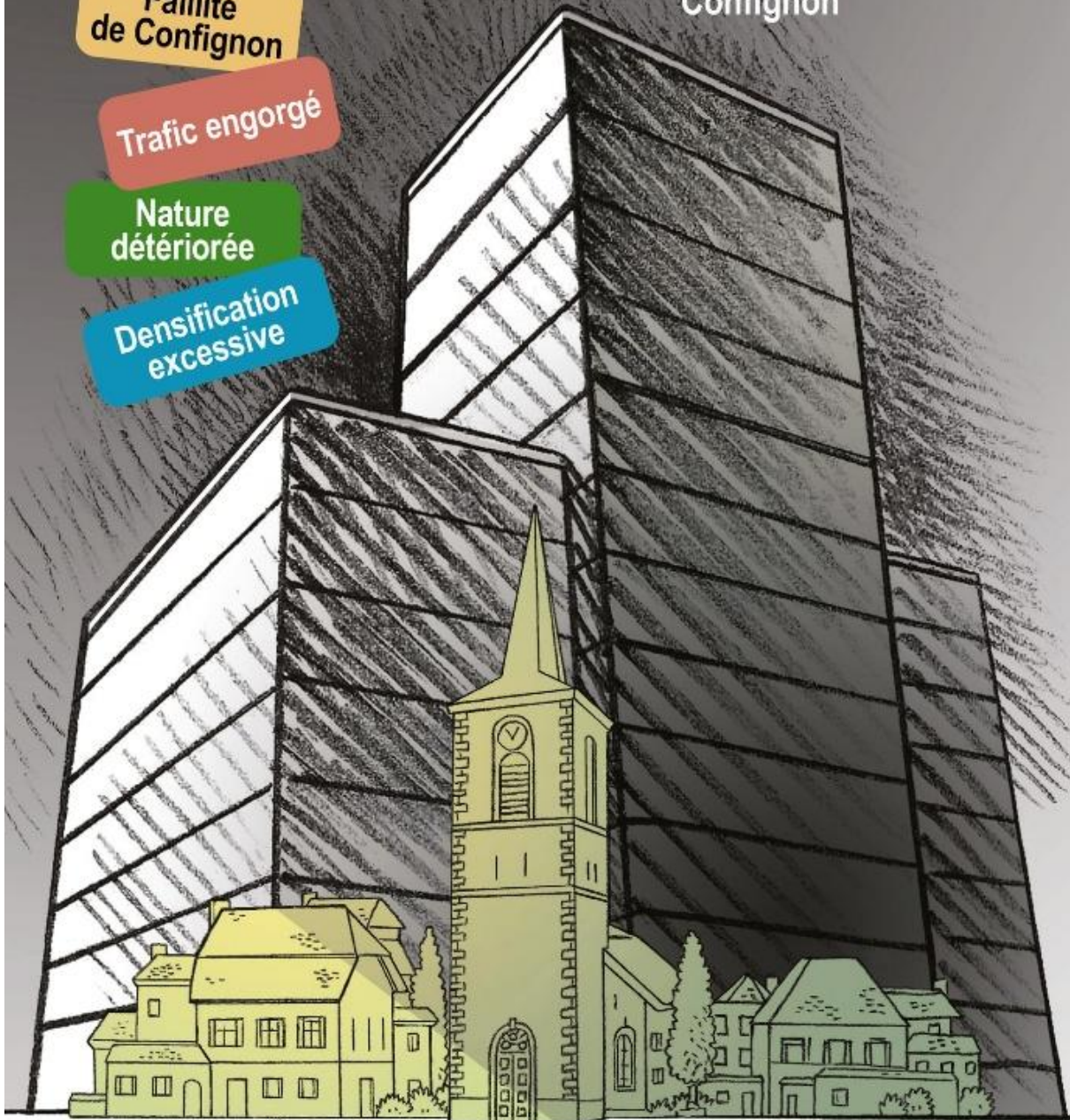
Confignon

Faillite
de Confignon

Trafic engorgé

Nature
détériorée

Densification
excessive



Courtesy: Illustration: Nicolas B. D. Dreyfus, H. Dreyfus et Associés, Confignon, 2025.



PLR
Les Libéraux-Radicaux



demain
confignon



avec le soutien de



ASBEC

